



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
RESTREINTE

TD/B/EX(12)/R.1/Add.2
22 février 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Douzième réunion directive
Genève, 26 février 1996
Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

DESIGNATION ET CLASSEMENT D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
AUX FINS DE L'ARTICLE 77 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL

Demande de l'Association of World Council of Churches related
Development Organisations in Europe

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Le secrétariat de la CNUCED a reçu du Secrétaire général de l'Association of World Council of Churches related Development Organisations in Europe (APRODEV) une communication dans laquelle celui-ci demandait au Conseil du commerce et du développement d'inscrire cette association sur la liste visée à l'article 77 de son règlement intérieur.
2. Après avoir examiné les renseignements fournis, le secrétariat estime que, sous réserve de l'assentiment du Bureau du Conseil, l'APRODEV peut être classée dans la catégorie générale, conformément aux dispositions du paragraphe 12 a) de la décision 43 (VII) du Conseil.
3. Le Conseil voudra peut-être se prononcer sur la demande susmentionnée à sa présente réunion eu égard à la recommandation du Bureau.
4. Des renseignements sur l'APRODEV sont joints en annexe.

Le présent document, actuellement destiné uniquement à renseigner les gouvernements des Etats membres de la CNUCED, fait l'objet d'une distribution restreinte à leur usage exclusif. Il est prévu de lever cette restriction en temps opportun.

Annexe

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'ASSOCIATION OF WORLD COUNCIL OF CHURCHES RELATED DEVELOPMENT ORGANISATIONS IN EUROPE (APRODEV)

Historique

1. Des organisations protestantes européennes pour le développement ont décidé en 1989 de former une association en vue d'améliorer la coopération entre les organismes européens pour le développement associés au Conseil oecuménique des Eglises. L'Association of World Council of Churches related Development Organisations in Europe (APRODEV), anciennement connue sous le nom de "Association of Protestant Development Organisations in Europe", a été fondée en 1990.

Buts et objectifs

2. L'APRODEV a été fondée pour préparer les consciences aux nouvelles réalités de la Communauté européenne; influencer, chaque fois que cela est possible et opportun, le processus de décision à la Commission européenne sur les questions de développement; et promouvoir des échanges d'information et coordonner les travaux de ses membres dans leurs relations en Europe. Le principal objectif des membres est de lutter contre la pauvreté dans le monde par le financement d'activités dans le Sud et l'éducation et la mobilisation en faveur du développement dans le Nord.

Composition

3. Peuvent devenir membres de l'APRODEV les institutions européennes liées au Conseil oecuménique des Eglises et s'occupant de questions de développement dans le tiers monde. L'APRODEV compte actuellement 14 membres et deux observateurs dans les pays suivants : Allemagne, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Islande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Structure

4. L'organe directeur de l'APRODEV est l'Assemblée des membres, qui se réunit au moins une fois par an. Les institutions membres représentent les Eglises dont elles relèvent à travers un Conseil de représentants qui désigne des comités de spécialistes pour différentes régions du monde; il existe un Comité directeur de trois organisations membres élu pour trois ans et chargé de donner des conseils et d'harmoniser les actions entre deux assemblées de membres; le Bureau de l'Association fait office de secrétariat et favorise l'information et la communication entre les membres et avec la Commission européenne, le Parlement européen et d'autres institutions européennes.

Ressources financières

5. Les ressources de l'APRODEV proviennent des cotisations de ses membres.

Relations avec d'autres organisations

6. L'APRODEV est membre du Groupe de travail des ONG sur la Banque mondiale.

Publications

7. Ce sont davantage les organisations membres que l'Association elle-même qui publient des documents.

Liaison

8. La liaison avec la CNUCED sera assurée par le responsable des politiques de Christian Aid, M. Peter Madden.

Adresse

9. Association of World Council of Churches related Development
Organisations in Europe (APRODEV)
Rue Joseph II, 174
1040 Bruxelles
Belgique

Téléphone : (32-2) 231-0102
Télécopieur : (32-2) 231-1413

Adresse postale pour la correspondance avec la CNUCED :

Policy Unit
Christian Aid
P.O. Box 100
LONDRES SE1 7RT
Royaume-Uni

Téléphone : (44) 171 620 4444
Télécopieur : (44) 171 620 0719

10. La langue de travail de l'APRODEV est l'anglais.
